

N° 81 - bimensuel - 23 avril 2001

Ministère  
de la Culture et  
de la Communication

3 rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

# LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication



*Salon de la musique, Musicora © DR*

ISSN 1255 - 6270

## Actualité

**L'assemblée nationale adopte un texte qui protège le patrimoine mobilier**

page 2

## Cinéma

Le festival de Cannes sous le regard des sciences sociales

page 4

**Catherine Tasca a signé une convention pour la réhabilitation des théâtres privés**

page 5

## Les emplois-jeunes

une chance pour le secteur culturel

page 6

**Troisième édition réussie du printemps des poètes**

page 8

## Salon de la musique

signature de conventions avec trois grandes fédérations de musiques amateurs

page 9

**Un forum européen de la jeune création**

organisé par les pépinières pour jeunes artistes

page 10

**Culture 2000 : favoriser les réseaux culturels**

l'exemple de 2 projets retenus pour 2001

page 12

## Portrait

**Micheline et Lucien Attoun**

Théâtre Ouvert, bientôt 30 ans de découvertes et d'enthousiasmes

page 16

**Directeur de la publication :** Jacques Vistel  
**Rédacteur en chef :** Jean-Paul Ciret

**Rédaction :** Paul-Henri Doro 01 40 15 83 65, Héléna Dos Santos 01 40 15 82 13

**Comité de rédaction :** Anne-Sophie Barraut, Lionel Bertinet, Jacques Bordet, René Bouvet, Adeline Boulanger-Coustou, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Annie Gay-Waver, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmann, Vincent Lorenzini,

**Maquettiste :** Emmanuel Boutier

**Conception graphique :** Jeanne Verdoux

**Impression :** Maulde et Renou

**N° de commission paritaire :** 1290 AD, nouvelle série

**Tirage :** 36 000 exemplaires

**2 F** le numéro

**Pour recevoir la lettre d'information :**

Adresser une demande écrite au DIC, Ministère de la culture et de la communication

3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>



# L'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTE UN TEXTE QUI PROTÈGE LE PATRIMOINE MOBILIER



*Le dédain de Mardocheé. Château de la Roche-Guyon © conseil général du Val d'Oise*



*La toilette d'Esther. Château de la Roche-Guyon © conseil général du Val d'Oise*

La protection des monuments historiques est régie par la loi de 1913. Or celle-ci ne permet pas de protéger conjointement les murs et les meubles. Une proposition de loi, adoptée le 3 avril à l'unanimité par les députés, permettrait de classer ensemble murs et mobiliers. Au cours des débats, Michel Duffour a salué cette initiative qui renforcera les dispositions existantes pour la protection du patrimoine.

Les lacunes de la loi de 1913 sont bien connues : la législation permet la dissociation et par conséquent le démembrement et le démantèlement éventuel des châteaux et demeures historiques. Certes, il existait déjà une procédure de classement au titre de monument historique pour les objets mobiliers. Mais ceux-ci pouvaient être dissociés de leur lieu d'origine.

A la suite de différentes affaires qui ont défrayé la chronique et alerté l'opinion publique, notamment le scandale de la dilapidation des meubles d'une dizaine de châteaux par une société japonaise dans les années 1990 ainsi que le démantèlement des boiseries et éléments de décor intérieur des châteaux de Chateaufort-sur-Cher ou La Roche-Guyon, le législateur a donc décidé de remédier à ce dépeçage qui revêt parfois un

caractère systématique voire délictueux. En effet, hormis des restrictions à l'exportation, la législation actuelle ne peut empêcher un propriétaire privé de séparer les meubles et objets de décoration de l'édifice qu'ils garnissent et de les vendre pièce à pièce.

## La notion d'ensemble immobilier est reconnue

Pour remédier à cette « lacune » juridique, la proposition de loi déposée par M. Lequiller, député du groupe « Démocratie libérale », reconnaît la notion d'ensemble immobilier : l'Assemblée nationale a voté la possibilité de protéger un ensemble mixte composé d'immeubles par nature (un bâtiment), d'immeubles par destination (une cheminée, un escalier) et d'objets mobiliers qui lui sont rattachés par des liens historiques, artistiques, scientifiques ou



*Le couronnement d'Esther, Château de la Roche-Guyon © conseil général du Val d'Oise*



*La condamnation d'Aman, Château de la Roche-Guyon © conseil général du Val d'Oise*

## « LE RETOUR D'ESTHER » AU CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON JUSQU'AU 19 AOÛT

techniques. En conséquence, les immeubles par destination seront rattachés au régime des immeubles par nature. Les éléments de décor seront ainsi protégés du dépeçage. Le propriétaire, qui sera indemnisé s'il subit un classement d'office, sera tenu de faire deux mois à l'avance, une déclaration d'intention de cession d'un objet classé.

### Mesure fiscale

Pour inciter les propriétaires à déclarer leur patrimoine, le Gouvernement a proposé qu'en plus de l'exonération totale (qui existe déjà) des droits de mutation pour le propriétaire ouvrant sa propriété pendant 100 jours par an, s'ajoute une exonération partielle de 50 % quand le propriétaire s'engage à ouvrir sa demeure 30 jours par an.

Le retour définitif des quatre tapisseries de l'Histoire d'Esther dans leur lieu de destination, le grand salon d'apparat de la duchesse d'Enville au château de La Roche-Guyon (Val d'Oise), est très emblématique. L'Etat, après avoir suivi le parcours de ces oeuvres que la loi de 1913 avait rendues indivisibles, a ensuite permis l'acquisition de ces quatre pièces exceptionnelles au profit du Conseil général du Val d'Oise par le biais d'une préemption lors de la vente de la collection

Lagerfeld. Le château de La Roche Guyon retrouve donc peu à peu l'unité de la décoration : avec les bas-reliefs du sculpteur Félix Lecomte, que l'on peut à nouveau admirer maintenant, et les boiseries de la bibliothèque qui seront prochainement remises en place.

Une exposition organisée par le Conseil général du val d'Oise avec le concours du musée du Louvre.

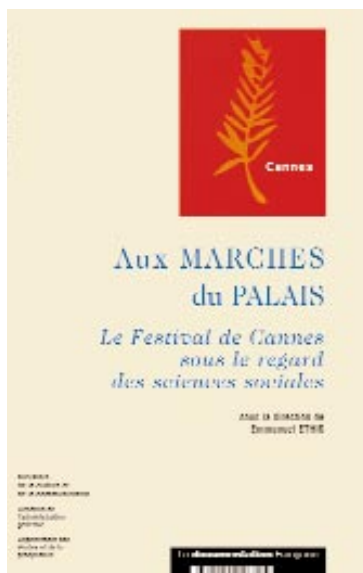
Rens. : 01 34 79 74 42



*F.Lecomte, Le génie des arts © L.Baude, C.Brassais, JY.Lacote*

## PUBLICATION

## LE FESTIVAL DE CANNES SOUS LE REGARD DES SCIENCES SOCIALES



Qui sont les spectateurs du Festival de Cannes ? Et que signifie être un spectateur à Cannes ? C'est pour répondre à ces questions que le Département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la Communication publie, à l'occasion du 54<sup>e</sup> Festival de Cannes, **Aux marches du Palais. Le Festival de Cannes sous le regard des sciences sociales**. Cet ouvrage collectif, réalisé par une équipe d'anthropologues et de sociologues, tente d'analyser et d'interpréter les logiques qui animent les conduites sociales des spectateurs du Festival.

Quatre grands « cercles » de spectateurs ont ainsi été dégagés : celui des professionnels, celui du protocole, des institutionnels et des médias, le cercle des spectateurs bénéficiant d'un droit d'entrée restreint, enfin celui des « freelance » qui négocient au coup par coup le droit de monter les célèbres marches. Tous ces spec-

tateurs, réunis à l'occasion de la « grand-messe » du cinéma mondial, vont donner un sens à « l'objet cinématographique », en y rapportant leur propre vie, leurs impressions, mais aussi leurs fantasmes.

Le Festival de Cannes véhicule en effet bon nombre de représentations du monde du cinéma. On y attache à la fois le clinquant des paillettes, des enjeux et des intérêts économiques puissants pour le cinéma commercial aussi bien que

pour le cinéma d'auteur. Ce moment-fort de l'année, observé avec attention par tous les passionnés du septième art constitue l'un des derniers grands rites culturels de nos sociétés contemporaines : cet ouvrage se propose d'en observer et d'en comprendre le sens en confrontant la réalité du Festival à ses représentations.

Il s'appuie sur une enquête de terrain menée à l'occasion des deux précédents Festivals, et adopte un point de vue qui est très proche de celui des spectateurs cinéphiles qui viennent à Cannes vivre leur passion. C'est à leur côté qu'il est proposé de vivre la « grand-messe du cinéma » tout en découvrant peu à peu ce qui constitue la personnalité de spectateur.

Rappelons, à l'occasion de la sortie de cet ouvrage, que le DEP a publié en 2000 **La Culture cinématographique des Français**, qui dressait un panorama de la consommation de

films (en salles, en vidéo et à la télévision). L'étude, appuyée sur un sondage auprès de 1500 personnes et sur l'analyse par le public de 80 films, répertorie les connaissances et les goûts des Français.

**Aux marches du Palais. Le Festival de Cannes sous le regard des sciences sociales**, sous la dir. d'Emmanuel Ethis, et Jean-Michel Guy, **La Culture cinématographique des Français**, sont publiés par le Ministère de la culture et de la communication - DEP, Collection « Questions de Culture », La Documentation Française, 2000.

## CINÉMA

## 11 FILMS AIDES PAR LE CNC EN COMPÉTITION AU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE CANNES

11 films en compétition officielle au 54<sup>e</sup> Festival international de Cannes ont bénéficié d'une aide du CNC, dont 6 au titre de l'avance sur recettes, 2 au titre de l'aide aux films en langue étrangère, 1 au titre du soutien après réalisation, 1 au titre de l'aide au court-métrage et 1 au titre du Fonds Sud.

« **La pianiste** » de Michaël Haneke, Autriche-France (avance sur recettes)

« **Je rentre à la maison** » de Manoel de Oliveira, France-Portugal (avance sur recettes)

« **La répétition** », de Catherine Corsini, France-Canada (avance sur recettes)

« **Roberto Succo** » de Cédric Kahn, France-Suisse (avance sur recettes)

« **Va savoir** », de Jacques Rivette, France-Italie (avance sur recettes)

« **Pau et son frère** » de Marc Recha, Espagne-France (avance sur recettes, soutien après réalisation)

« **Et là-bas, quelle heure est-il ?** » de Tsai Ming-Liang (aide aux films en langue étrangère)

« **Les petits oiseaux** » de Fred Louf (aide sélective au programme d'entreprises de production de films de court-métrage)

## DANS LA SÉLECTION UN CERTAIN REGARD 3 FILMS ONT BÉNÉFICIÉ DU SOUTIEN DU CNC.

« **La route** », de Darehzan Omirbaev (aide aux films en langue étrangère)

« **Amour d'enfance** », de Yves Caumon, France (Avance sur recettes, 1er film).

« **Le singe** » de Aktan Abdykalykov, France-Kirghizstan (Fonds Sud)

Présenté hors compétition, lors de la cérémonie de clôture du Festival, « les âmes fortes » de Raoul Ruiz a bénéficié de l'avance sur recettes.

L'aide aux films en langue étrangère, créée en 1997 par le CNC, permet de soutenir la réalisation de films de long métrage tournés en langue étrangère par des réalisateurs français ou étrangers.

La Commission d'aide sélective aux cinématographies des pays en voie de développement appelée communément Fonds Sud est financée à parité par le Ministère des affaires étrangères et le Centre national de la cinématographie à une hauteur de 16 millions par an et permet la réalisation de films de fiction, d'animation, ou de documentaire de création pour une exploitation en salle en France ou à l'étranger.

## SPECTACLE

# CATHERINE TASCA A SIGNÉ UNE CONVENTION POUR LA RÉHABILITATION DES THÉÂTRES PRIVÉS

Catherine Tasca, en présence de nombreux directeurs de théâtre, a co-signé, le 22 mars dernier, avec le préfet de la région Ile-de-France et la présidente de l'association pour le soutien du théâtre privé, une convention triennale pour la réhabilitation des salles de théâtre privé. Cette convention marque, selon Catherine Tasca «la forte intervention du ministère de la Culture dans le financement du Fonds de soutien au théâtre privé ». Elle s'inscrit dans l'application du contrat de plan État-région d'Ile-de-France qui a inscrit 22 MF au titre de « l'équipement culturel structurant » des salles de spectacles.



Catherine Tasca entourée de Marie-France Mignal, présidente du Fonds de soutien au théâtre privé, et Jean-Pierre Duport, préfet de la région Ile de France © Farida Brechemier Guerdjou



Jean Paul Belmondo, Catherine Tasca, Robert Hossein © Farida Brechemier Guerdjou

Cette convention vient renforcer le partenariat déjà existant entre l'Association pour le soutien du théâtre privé et le ministère de la Culture et de la Communication. « Nous sommes confrontés à un problème majeur : la dégradation de l'ensemble du patrimoine

théâtral [privé], a déclaré le Ministre. Il faut y faire face par des mesures qui vont, au-delà des aides structurelles que nous [leur] apportons ». Une quarantaine de théâtres privés, six pour l'essentiel dans la capitale, seront aidés pour les années 2001, 2002

et 2003 dans la réhabilitation de leurs bâtiments. « La collectivité publique doit vous aider à conserver ces salles, le ministère de la Culture et de la Communication y contribuait déjà pour ceux qui sont classés ou inscrits monuments historiques, grâce à cette convention, nous ouvrons cette aide, nous la généralisons. »

Cette action sera financée d'une part à hauteur de 5 MF par an pour la durée de la présente convention sur les crédits déconcentrés au titre de la réhabilitation des équipements culturels et, d'autre part par des crédits déconcentrés au titre de la restauration des monuments historiques, dans la limite des crédits ouverts par les lois de finances successives. Ces 5 MF annuels viennent s'ajouter à la somme plancher de 5 MF que par ailleurs l'État verse au Fonds de soutien au théâtre privé.

## Le Fonds de soutien au théâtre privé

Il réunit une quarantaine de théâtres privés parisiens. Il a, depuis 1964, développé de nombreuses aides en faveur de la création, de la production, de l'équipement des salles et de l'emploi. La gestion de la taxe parafiscale sur les spectacles dramatiques lui a été confiée. Catherine Tasca a exprimé le souhait que cette convention soit « une étape dans la collaboration renouvelée entre le Fonds de soutien au théâtre privé et le ministère de la Culture. Il est le mieux placé pour être l'intermédiaire entre les directeurs de salle et l'État, a insisté la Ministre, c'est à lui que reviendra la charge de centraliser les demandes, de les instruire avant de les transmettre à la direction régionale des affaires culturelles. »

# LES EMPLOIS JEUNES : UNE CHANCE POUR LE SECTEUR CULTUREL

Lancé en 1997, le dispositif « nouveaux services, emplois jeunes » a connu un large succès. Conclu pour une durée maximale de 5 ans, principalement à temps plein, ces contrats concernent les jeunes de 18 à 26 ans et parfois jusqu'à 30 ans, pour une rémunération qui ne peut être inférieure au SMIC. Ce programme concerne aujourd'hui 280 000 emplois dans différents domaines. En 2003, 50% de ces contrats arriveront à leur terme.

## QUELQUES CHIFFRES

Le secteur culturel a attiré de nombreux jeunes et permis la création de très nombreux emplois. Le CNASEA (Centre national pour l'aménagement des structures et exploitations agricoles), missionné pour le suivi quantitatif du dispositif, évalue à 11% les emplois qui relèvent du secteur culturel (hors Éducation nationale et Police), soit plus de 20 000 emplois créés à la fin de l'année 2000. Une étude récente du Centre d'étude de l'emploi (CEE) menée pour le département des études et de la prospective (DEP) du ministère de la culture et de la communication estime que, en prenant en compte les secteurs dits « périphériques », c'est-à-dire les emplois à dimension culturelle dans les domaines du tourisme, de l'environnement, de la justice ou de la santé..., ils pourraient concerner jusqu'à 21% de ces salariés, soit environ 40 000.

## Un nouvel engagement

Le dispositif des emplois jeunes lancé en 1997 par le gouvernement de Lionel Jospin, a connu un large succès qui a tenu à ce que les emplois jeunes correspondent à des besoins réels. Sur la base de plusieurs études qui ont été menées, on peut constater que les associations constituent la majorité des employeurs. « L'emploi-jeune » est parfois le premier et le seul salarié de la structure, ce qui implique une grande autonomie et une relation modifiée au salariat. Les emplois jeunes doivent faire preuve aussi d'une grande polyvalence et d'une certaine mobilité ce qui les situe hors des organisations hiérarchiques traditionnelles du travail.

Les notions de bénévolat et d'engagement personnel sont également très prégnantes parmi les emplois-jeunes. Bon nombre de jeunes accèdent à ce type d'emploi dans un milieu artistique qu'ils connaissent et pour lequel ils acceptent de se dépenser sans compter. En revanche, certains diplômés venant d'autres horizons posent des questions pertinentes sur cet engagement. Cependant, beaucoup vivent cette expérience comme une aide à la création d'entreprise, qui s'exercerait dans le cadre associatif mais n'induirait ni lien de subordination, ni contrepartie de protection contre la précarité.

## La médiation culturelle

L'invention de nouveaux métiers passe par une redéfinition du contenu des métiers existants. Ainsi, la dimension de médiation culturelle (même si elle n'est pas nouvelle en soi) et l'utilisation massive des nouvelles tech-

nologies apparaissent aujourd'hui, dans tous les secteurs, comme des éléments constitutifs de la professionnalisation. Une dimension nouvelle de l'action culturelle apparaît. Cette tendance révèle une nouvelle forme d'appropriation du champ culturel par les individus : ceux-ci se comportent en acteurs culturels plutôt qu'en consommateurs de culture.

## Les principaux domaines concernés

Dans le champ du spectacle vivant, pour certaines disciplines encore peu institutionnalisées et sous-administrées (comme par exemple, les musiques actuelles, le cirque ou les arts de la rue) le programme constitue une chance certaine de développement. **Les scènes de musiques actuelles (SMAC)** ont proportionnellement beaucoup plus recruté que les scènes nationales plus importantes qui interviennent a priori dans des disciplines plus « installées » (théâtre, danse...). En effet, leur positionnement relève davantage de services culturels de proximité et de qualité pour lesquels les besoins d'accompagnement sont très forts.

De la même façon, l'accord cadre signé avec **le cirque et les arts de la rue** a immédiatement suscité une demande très forte parce que, dans ces domaines encore peu institutionnalisés, le manque de qualification dans l'administration des compagnies est patent. Les jeunes occupent des postes aux définitions assez classiques dans le spectacle vivant mais les adaptent aux spécificités artistiques et économiques de ces disciplines émergentes. Les nombreux

emplois jeunes recrutés auront probablement un effet structurant très positif pour ces milieux. Ils en permettent le développement économique et artistique et favorisent l'accès à des publics nombreux et diversifiés en initiant des actions de sensibilisation. Ils favorisent également l'accompagnement des pratiques en amateur en augmentation constante.

On constate également un très fort développement **des petits musées associatifs et musées de société (écomusées)**. Cette valorisation du patrimoine local permet une appropriation par les habitants d'éléments de leur histoire et favorise tout à la fois le renforcement et l'ancrage des identités et des liens sociaux. Les emplois jeunes ont été une réponse adaptée à cette dimension de proximité révélant ainsi une demande non exprimée. Dans le domaine **des bibliothèques**, les compétences nouvelles apportées par les jeunes provoquent une accélération de la mutation des métiers et anticipent l'indispensable évolution des cadres d'emplois à venir. Enfin les radios associatives et le secteur **des technologies de l'information et de la communication**, notamment les Espaces Culture Multimédia (ECM) se sont également révélés très concernés par le dispositif.

## La sortie du dispositif et la consolidation des services.

Le ministère de la culture et de la communication réfléchit avec les professionnels et le « Centre National de la Fonction Publique Territoriale-Culture », aux formations complémentaires requises et à leur

mode d'accès pour que les jeunes puissent, à l'issue de leur contrat, intégrer le milieu professionnel dans les meilleures conditions d'insertion possibles. On s'interroge dès à présent sur la formulation de nouvelles définitions des postes et de leurs contenus ainsi que sur le mode d'accès aux concours, en s'appuyant sur la nouvelle donne liée au développement de l'intercommunalité qui permet d'avoir un cadre territorial mieux adapté à la mise en œuvre des programmes culturels. La consolidation des services et des emplois constitue un objectif majeur dans les années à venir dans certains secteurs, comme ceux du tourisme, de l'édition, du spectacle vivant ou des activités de loisirs culturels, même si des possibilités d'autofinancement (au moins partiel) existent.

#### PROFIL DES EMPLOIS-JEUNES

Les jeunes ont pour la plupart un niveau de formation initiale assez élevé et sont souvent surqualifiés par rapport aux postes sur lesquels ils ont été engagés (notamment les jeunes femmes qui sont 35% à être dans ce cas). Le tiers des personnes engagés dans le dispositif est titulaire d'un diplôme Bac+3 et 23% ont un niveau Bac+2 (alors que globalement 60% des jeunes intégrés dans le programme présentent un niveau d'étude égal ou inférieur au Bac).

On constate également une moyenne d'âge un peu élevée pour ceux qui ont un haut niveau d'études : 26 ans au lieu de 24 ans.

## AGENT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL : UN NOUVEAU METIER POUR LES COLLECTIVITES LOCALES



De nombreux emplois-jeunes ont été créés dans les ECM, ici l'ECM de Thonon © DR

En 1999, en partenariat avec les directeurs des affaires culturelles de collectivités locales de la banlieue parisienne, l'Association de prévention du site de la Villette (APSV) a conçu et mis en œuvre la première formation d'agent local d'accompagnement culturel. Cette qualification professionnelle s'inscrit dans le champ de la médiation culturelle. Elle articule des tâches qui mettent en relation des publics et une œuvre patrimoniale et valorisent les expressions culturelles des populations. Dix jeunes ont été recrutés pour participer à cette formation que valide un Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP), lequel ouvre sur les concours de la fonction publique territoriale. Le cursus comprend une phase de qualification dans le cadre d'un contrat emplois-jeunes au sein d'une municipalité. Un projet de

l'APSV, parrainé par le Ministère de la culture et de la communication - Délégation aux arts plastiques, Fonds d'incitation à la création, Délégation au développement et à l'action territoriale, Direction de l'architecture et du patrimoine - le ministère de la Jeunesse et des sports et la Délégation interministérielle à la ville, finalise la formation. Du 15 décembre au 15 janvier dernier, *Voyager à la verticale* proposait à dix plasticiens de renom, associés aux dix villes partenaires, de concevoir une œuvre originale destinée à l'espace public. En concertation avec les artistes qui intervenaient en banlieue, les dix agents recrutés ont mis en œuvre un dispositif de médiation qui a permis aux populations locales de mieux s'approprier les œuvres.

Contact : Yves Jammet, APSV, Tél: 01 40 03 77 69.

## BILAN

TROISIÈME ÉDITION RÉUSSIE  
DU PRINTEMPS DES POÈTES

La journée ordinaire d'un homme ordinaire au cours d'une semaine extraordinaire © le Printemps des Poètes

Catherine Tasca a lancé à la gare Saint-Lazare, le 23 mars dernier, la 3<sup>e</sup> édition du Printemps des Poètes, saluant dans cette fête de la poésie « un événement qui réveille ». La manifestation qui s'est tenue du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril dans toute la France a su rassembler un public nombreux.

« Ce que serait un Printemps des poètes, la poésie même nous l'enseigne et chacun le pressent : une saison symbole de renouveau, où découvrir et enrichir l'immense trésor de la poésie française ; une période de la vie où la poésie,

menacée par l'inessentiel, s'offre à la personnalité comme une chance d'approfondissement et d'échange ; et toujours aussi une époque à venir, le rêve à préparer d'une société de la parole libre, désintéressée et pensante, qui donnerait couleurs et voix aux idéaux de la République, qui sont sans frontières... » L'espoir d'Alain Borer, poète et essayiste, membre du Comité de pilotage du Printemps des Poètes, n'a pas été déçu. Pour la troisième année consécutive, le Printemps des Poètes s'est adressé à tous, afin que chacun puisse, l'espace de quelques instants, de quelques jours, vivre sa vie en poésie. La semaine du Printemps des Poètes a su provoquer une attitude d'esprit,

fondée sur le désir d'échange, fondée aussi sur le jeu. Soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Éducation nationale, cette semaine, coordonnée par Emmanuel Hoog, dédiée à la poésie et guidée par le thème générique des « Poèmes à chanter », a suscité 8000 animations sur le territoire national et dans les pays francophones (récitals, lectures, expositions, concours, éditions, ateliers, spectacles, débats, affichage, rencontres et dédicaces, animations). Ces projets ont vu le jour dans tous les lieux de vie : rues, cafés, marchés, gares, bus, trains, écoles, musées, théâtres, métro... Initiatives spontanées, les manifestations

sont aussi le fruit d'une collaboration entre les pouvoirs publics (mobilisés par le biais de circulaires ministérielles, télégrammes aux ambassades et alliances françaises signés des ministres Catherine Tasca et Jack Lang) et les milieux associatifs et culturels. L'association suscite également le regroupement de partenaires officiels tels la SNCF, la RATP, France Télévision, Radio France, différents ministères et les Directions des affaires culturelles en région. De quoi ne plus faire mentir Jacques Prévert, lorsqu'il annonçait : « Toutes sortes d'actions se conjugueront au Printemps pour mettre en lumière la poésie, un des plus vrais, un des plus utiles surnoms de la vie. »

## SALONS ET MARCHÉS DE POÉSIE PENDANT LE PRINTEMPS DES POÈTES

Au-delà de la présence pour la troisième année du Printemps des Poètes au Salon du livre de Paris, des rendez-vous réguliers s'installent pendant la semaine de la poésie, à l'instar du Premier salon international de l'édition et de la revue de poésie à Vernouillet dans la cadre de la Caravane des poètes d'Eure-et-Loir, du Marché de poésie « Demandez l'impossible ! » sur la place des Chartrons à Bordeaux, du Marché du livre de poésie et du Forum de la revue et de la petite

édition à Manosque, du « Palais des poètes » à la Conciergerie à Paris, de la Foire aux poèmes à Caen, ou encore de la Brocante de livres qui a rendu hommage au poète et auteur de chansons populaires Bernard Dimey, dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement à Paris.

**Renseignements :**  
Le Printemps des Poètes  
01 55 86 89 89  
[www.printempsdespoetes.com](http://www.printempsdespoetes.com)

## CRÉATION, PATRIMOINE ET POÉSIE, SUCCÈS AUPRÈS DU PUBLIC DES MONUMENTS NATIONAUX

20 monuments nationaux du réseau monum se sont mobilisés pour la der-

nière édition du « Printemps des poètes » et ont accueilli au total plus de 17 000 visiteurs. A elle seule, la grande salle gothique du Palais de la Conciergerie, sur l'île de la Cité, à Paris, a accueilli 8000 participants les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril pour le premier salon du livre de la poésie, « Quand la concierge rime ». A Paris toujours, « Les poissons poètes » ont accueilli 2000 promeneurs à l'Hôtel de Sully autour d'une installation d'Ernest Pignon Ernest, une clepsydre vivante, des lectures, des sirènes et des poissons sous toutes leurs formes. Au château de Chambord le 31 mars et le 1<sup>er</sup> avril, 6000 personnes ont assisté à la

représentation poétique « Ainsi parlait Chambord ». D'autres manifestations ont également eu lieu dans les châteaux de Ville-neuve-Lembron, Bussy-Rabutin, Azay-le-Rideau, Champs-sur-Marnes, Maisons-Laffitte, à la maison d'Ernest Renan, au musée des Plans et reliefs, à l'Arc de Triomphe, à la librairie monum Jardins aux Tuileries, à l'abbaye de Jumièges, aux Tours de la Rochelle, à la cathédrale d'Amiens, et dans les cloîtres des cathédrales de Fréjus et du Puy-en-Velay.



# SALON DE LA MUSIQUE

## Signature de conventions avec 3 grandes fédérations de musiques



Salon de la musique, Musicora © DR

Catherine Tasca a signé le 30 mars lors de l'inauguration du salon de la musique à la Grande Halle de la Villette, trois conventions d'objectifs avec de grandes fédérations d'associations de musique.

Les conventions, qui s'inscrivent dans le cadre de la commémoration de la loi 1901 sur les associations, fixent le cadre de l'action des fédérations d'associations de musique concernées pour augmenter le nombre de musiciens amateurs.

» Le mouvement « A Cœur Joie » fédère plus de 500 groupes et 17 400 adhérents de tous âges. Il conduit des actions de formation, organise des rencontres internationales de renom, telles les Choralies à Vaison-la-Romaine ou Europa Cantat à Nevers. Il constitue le principal réseau associatif du chant choral.

» la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles (FAMDT), regroupe en région 11 centres de musiques traditionnelles et plus de 50 associations. Elle défend un projet associatif et culturel global, et mène une action

remarquable dans le domaine de la recherche scientifique.

» la Fédération nationale des centres musicaux ruraux (FNCMR), compte plus de 200 animateurs spécialisés, grâce à ses structures d'accueil pour des vacances musicales ou des classes de découverte, et de nombreuses initiatives en milieu rural. Elle permet à des milliers d'amateurs de tous âges l'accès à la musique hors du cursus des écoles de musique.

Ces signatures viennent s'ajouter aux trois conventions triennales d'objectifs déjà signées à la fin de l'année 2000 avec ces autres fédérations majeures que sont la Confédération musicale de France (CMF), l'Union des fanfares de France (UFF), et la Confédération française des batteries-fanfares (CFBF).

Les conventions triennales d'objectifs offrent un cadre contractuel au partenariat de l'Etat et des grandes fédérations qui ont constitué le socle historique du développement des pratiques amateurs en France, et puissamment contribué à la structuration de la vie musicale du pays. Ces textes renforcent pour l'avenir l'action commune de l'Etat et des sociétés musicales en faveur d'un nombre accru de praticiens de la musique, en améliorant les conditions d'accueil et en ren-

forçant l'encadrement pédagogique. C'est en effet en grande partie grâce à ce cadre juridique que les milliers d'associations qui constituent en France le tissu vivant et toujours renouvelé des pratiques musicales ont pu se développer et agir dans les domaines de l'encadrement, de la formation, de la transmission des répertoires et des traditions sans oublier le rôle d'insertion sociale qui accompagne souvent

leur vocation proprement musicale. L'ouverture du Salon de la musique, dont le thème était cette année « la pratique musicale des amateurs », a donné un relief particulier à ces signatures. Celles-ci constituent un nouveau témoignage de la priorité donnée par la ministre de la Culture et de la Communication au développement des pratiques musicales des amateurs.



Catherine Tasca à Musicora © DR

# UN FORUM EUROPÉEN DE LA JEUNE CRÉATION

## organisé par les pépinières européennes pour jeunes artistes

Les Pépinières européennes pour jeunes artistes ont organisé à Lyon, du 16 au 20 janvier, le Forum européen de la jeune création. Soixante-cinq créateurs lauréats du 5ème programme « Artistes en résidence », venus de tous les horizons artistiques et géographiques, s'y sont retrouvés en compagnie d'acteurs de la scène culturelle européenne, pour participer à des rencontres internationales placées sous le signe de l'échange.

### les pépinières : une organisation culturelle européenne

Depuis 10 ans, les Pépinières européennes pour jeunes artistes favorisent la promotion et l'épanouissement professionnel de la jeune création européenne du continent en encourageant la mobilité de la jeunesse et un métissage riche des expressions et des expériences artistiques. Grâce à la forte implication des 20 coordinateurs nationaux et à leur connaissance des scènes culturelles de leur pays respectif, les Pépinières européennes

pour jeunes artistes ont pu accompagner plus de 300 artistes. Elles ont ainsi tissé un réseau rassemblant plusieurs centaines de partenaires professionnels européens et proposant quelque 50 résidences réparties dans 42 villes de l'Union européenne (en plus de la Roumanie, la Slovaquie, la Pologne et le Canada).

### Les pépinières : 10 ans au services des jeunes artistes

En collaboration étroite avec une collectivité territoriale partenaire, une structure artistique professionnelle et le coordinateur de chaque pays qui assure le suivi, les Pépinières européennes pour jeunes artistes proposent deux grands programmes de soutien aux jeunes artistes européens « Artistes en résidences » et « Artists in context / Artistes contre l'exclusion », ces deux programmes permettent à de jeunes créateurs de développer un projet artistique au cours de résidences dans une ville partenaire.

» Artistes en résidences : dépôt des candidatures à partir de septembre avec départ en résidence pour 2002

» Artists in context : dépôt des candidatures en avril-mai avec départ en résidence à partir de juillet 2001.

### LE FORUM EUROPÉEN DE LA JEUNE CRÉATION

La nouvelle friche culturelle lyonnaise des Subsistances s'est muée, à l'occasion du 5e forum européen de la jeune création, en une vaste agora, soumise à l'inspiration de jeunes créateurs qui, investissant à leur gré l'immense dédale, en ont débrouillé avec pertinence la géographie. Chaque salle, couloir, cour ou chambre était ainsi susceptible d'être improvisé en scène ou galerie insolites, au fil des performances, expositions ou spectacles proposés par des artistes, à qui carte blanche était donnée.

L'autre partie du Forum réunissait de nombreux praticiens et artistes internationaux, venus discuter sur l'avenir de la jeune création européenne, déclinant et confrontant, pour ce faire, leurs expériences. Nouveaux lieux, nouvelles pratiques, nouvelles logiques économiques ont été au centre de débats et d'ateliers de

réflexion qui ont permis de mieux cerner la mutation opérée par la scène culturelle européenne : les jeunes créateurs contemporains y posent les jalons de processus de créations inédits, construisent des passerelles originales entre les différentes disciplines artistiques, questionnent et recontextualisent la vocation et le sens de l'art, tout en explorant des modes inattendus de rapport au public. Echanges et rencontres ont été favorisés : des collaborations entre chorégraphes, plasticiens, musiciens ou vidéastes se sont dès lors tissées dans un fructueux métissage, chacun croisant son regard spécifique pour construire une expression artistique collective et européenne.

### Renseignements :

Pépinières européennes pour jeunes artistes, Patrice Bonnaffé  
B.P. 13  
9-11 rue Paul Leplat  
78164 Marly-le-Roi cedex  
tél. : 01 39 17 11 00  
fax : 01 39 17 11 09  
<http://www.art4eu.net>



Work in progress, aux Subsistances, Lyon © Stéphane Broc

Les Pépinières européennes pour jeunes artistes sont soutenues et financées par la Commission européenne (direction générale éducation et culture), le Ministère de la Jeunesse et des Sports (direction de la jeunesse et de l'éducation populaire), et le Ministère de la Culture et de la Communication (département des affaires internationales, délégation aux arts plastiques)



## HENRI LOYRETTE NOUVEAU PRÉSIDENT- DIRECTEUR DU LOUVRE

Henri Loyrette vient d'être nommé président-directeur du musée du Louvre. Il remplace à ce poste Pierre Rosenberg admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Agé de 48 ans, conservateur général du patrimoine, Henri Loyrette était depuis 1994 directeur du musée d'Orsay, établissement dans lequel il était entré en 1978. Henri Loyrette est diplômé d'enseignement supérieur en histoire et spécialiste de l'art du XIXe siècle. Commissaire de nombreuses expositions sur l'impressionnisme français, il a aussi depuis quelques années présenté au musée d'Orsay les peintres européens comme Hammershoi, Jansson, Malczewski ou Ciurlionis. Au Louvre aussi, le nouveau directeur pourra jeter des passerelles entre tous les arts - musique, littérature, architecture, peinture, photographie, sculpture, cinéma, danse.

Henri Loyrette a par ailleurs écrit de nombreux articles et ouvrages sur les artistes du XIXe siècle (Eiffel, Cézanne, Daumier...) et notamment sur Degas.



## DAVID KESSLER, NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CNC

David Kessler remplace Jean-Pierre Hoss au poste de directeur général du Centre national de la cinématographie (CNC). Né en 1959, agrégé de philosophie, ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud et de l'École nationale d'administration (promotion « Liberté, égalité, fraternité »), David Kessler débuta sa carrière comme professeur de philosophie (1982-1986). De 1991 à 1992, il fut chef de la mission juridique du Conseil d'Etat à la direction des affaires politiques, administratives et financières au Ministère des départements d'Outre mer. Entre 1991-1994, il occupa le poste de secrétaire général du Conseil supérieur de l'AFP, puis celui de commissaire du Gouvernement au Conseil d'Etat et de conseiller technique au cabinet du secrétaire général du Gouvernement. Il fut ensuite successivement directeur de cabinet, directeur délégué de France 2 (1994-1996), puis directeur général du CSA (de 1996 à 1997). Maître des requêtes au Conseil d'Etat depuis 1992, David Kessler était depuis 1997 conseiller pour la culture et la communication au cabinet du Premier ministre.



Statistiques de la culture, chiffres clés © La documentation française

### Publication

#### UN CINÉ-REGARD SUR « JULIEN DUVIVIER »

Le parcours et l'œuvre de ce « grand » du cinéma français des années 30 qui réalisa quelques uns des plus beaux films de l'époque (« Pépé le Moko » ou « la Belle Equipe ») est retracé dans un nouvel opus de la collection « ciné-regards » qui s'appuie sur des documents parfois inédits mêlant récits biographiques, témoignages de personnalités (acteurs, scénaristes, techniciens) ayant croisé sa route et propos du cinéaste lui-même. Fruit de cinq années de recherches menées par Yves Desrichard, ce livre offre au lecteur une analyse riche et exhaustive de l'œuvre du réalisateur français.

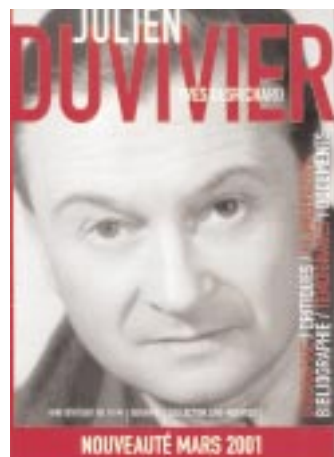
Parallèlement à la publication de l'ouvrage sur Julien Duvivier, la BiFi met en ligne sur son site Internet des informations complémentaires consultables dès avril 2001 dans la rubrique Ciné-docs du site : <http://www.bifi.fr>  
Yves Desrichard, « Julien Duvivier », Bifi et Durante éditeur, 105 F

### Publication

#### LES CHIFFRES-CLÉS DE LA CULTURE

La neuvième édition des Chiffres-clés publiés par le ministère de la culture et de la communication permet d'apporter une photographie économique et socio-culturelle précise du monde culturel et une mise en lumière de ses évolutions significatives. Les statistiques concernent aussi bien les domaines particuliers (patrimoine, arts plastiques, bibliothèques, cinéma, etc) mais aussi les grandes questions plus générales : pour tout savoir sur les dépenses culturelles, sur les équipements en région ou sur les professions culturelles et l'emploi.

Les chiffres-clés, annuaire édité par le département des études et de la prospective du ministère de la culture, La Documentation française, 2001, 15 euros (98 F)



Ciné-regards © Public Image/factory

# CULTURE 2000 : FAVORISER LES RÉSEAUX CULTURELS

## L'EXEMPLE DE 2 PROJETS RETENUS AU TITRE DE L'APPEL À PROPOSITION 2000

Les projets de la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles et de l'association THEOREM ont été retenus dans le cadre du premier appel à propositions du programme CULTURE 2000. Ces deux projets ont chacun été choisis au titre de l'action 2 du programme, soit le volet du programme qui favorise le plus la dimension européenne d'un projet qui doit être réalisé en réseau. Comment les responsables de ces projets sont ils parvenus à ce résultat et quels sont leurs commentaires sur cette première année de mise en œuvre du programme? Jany Rouger pour la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles et Bernard Faivre d'Arcier de l'association THEOREM répondent.

**Interview de Jany Rouger, président du réseau européen des musiques et danses traditionnelles**

**L'action 2 du programme Culture 2000 permet de soutenir des projets réalisés en réseau puisque les opérations retenues doivent impliquer au moins 5 opérateurs culturels. Le réseau européen des musiques et danses traditionnelles, responsable dans le cadre de l'action 2 d'un projet de coopération, existait-il avant le lancement du programme Culture 2000 ou a-t-il été mis en place spécialement à cette occasion? En quoi consiste précisément le projet?**

Le réseau européen des musiques et danses traditionnelles a été créé officiellement en 1999, par conséquent avant le lancement du programme Culture 2000. En partant de l'extrême vitalité des musiques et danses traditionnelles, son objectif est de s'inscrire dans une véritable logique de développement culturel. Le réseau a formalisé le regroupement des grandes associations et fédérations du secteur au niveau européen, lequel avait été initié à l'occasion des premières assises européennes de musiques et danses traditionnelles organisées à Perpignan fin 1997 avec le soutien du programme *Kaleidoscope*. Ceci dit, afin que cette qualité de réseau soit pleinement reconnue dans le cadre du programme Culture 2000, nous avons dû avec les membres du réseau signer un nouvel accord

de coopération. Le réseau européen rassemble une trentaine d'associations issues de 15 pays. Il a mis sur pied en 1999 « la Route européenne des musiques et danses traditionnelles » avec le soutien du programme *Raphael*. S'agissant du projet de coopération retenu dans le cadre du programme Culture 2000, il implique certains membres du réseau, mais pas tous et se décline sur une durée de trois ans en cinq axes : l'information et les nouvelles technologies - il s'agit du cœur du réseau, l'information et la circulation de l'information constituent la matière première d'un véritable réseau -, la transmission et la formation, le soutien aux jeunes artistes, la diffusion et la circulation des œuvres, l'organisation de rencontres, séminaires et conférences.

**De quelle manière vous êtes vous familiarisés avec les programmes d'aide à la culture mis en place au niveau européen, les programmes *Raphael* et *Kaleidoscope* auparavant et le programme Culture 2000 aujourd'hui?**

Nous voulions connaître les mécanismes de financement susceptibles de soutenir des projets culturels au niveau européen et avons de ce fait assisté aux sessions de sensibilisation aux programmes orga-

nisées à Bruxelles. Pour autant, nos premières demandes ont été infructueuses. Trois de nos dossiers ont été refusés avant qu'un premier soit retenu. Ce qu'il est primordial de comprendre c'est que la logique européenne est avant tout une logique de coopération. En cela elle est très différente de la logique qui prévaut au plan national. Le fait d'être suivi dans nos démarches par le Relais Culture Europe est également important.

**Vous avez obtenu une première subvention au titre de l'année 2000. Quel bilan tirez-vous de cette première année de mise en œuvre du programme?**

La mise en œuvre de notre projet de coopération grâce au programme Culture 2000 se situe dans le prolongement des actions entreprises avec le soutien des programmes *Kaleidoscope* et *Raphael*. Nous avons très tôt souhaité que notre travail soit porté au niveau européen. L'année 2000 nous a permis d'initier des actions dans les cinq grands axes du projet. Des rencontres par exemple ont d'ores et déjà été organisées au Portugal et en Espagne. Sur les différents volets du projet - lequel se déroule sur trois ans - tout avance de front. Le versement tardif des subventions par la Commission européenne reste en revanche un vrai problème.

**Interview de Bernard Favier  
d'Arcier, président de l'association  
Theorem**

**L'association Theorem, responsable dans le cadre de l'action 2 du programme, du projet Theorem, existait-elle avant le lancement du programme Culture 2000 ou a-t-elle été mise en place spécialement à cette occasion ? En quoi consiste précisément le projet ?**

L'association *Theorem* n'a pas été mise en place pour le programme de la Commission européenne. Notre travail a débuté dès 1998 avec la création d'un réseau d'information, qui a pris une forme juridique en mars 1999, date à laquelle une association française « Loi 1901 » a été créée. Elle regroupe aujourd'hui une vingtaine de membres, directeurs de théâtres et festivals issus de 9 pays de l'Union Européenne. *Theorem* a été créé dans le but de soutenir le travail de jeunes metteurs en scène d'Europe Centrale et Orientale. Il s'agissait de tisser des liens entre des artistes est-européens et des professionnels ouest-européens, afin de faire connaître le travail de ces artistes, qui restent encore coupés de la plupart des réseaux de diffusion mondiaux, à un plus large public. Cette action nous semblait importante au moment de l'élargissement de l'Europe pour contribuer à la mise en place d'une Europe culturelle, associant l'Est à l'Ouest. Les professionnels qui se sont réunis au sein de *Theorem* coproduisent et présentent les spectacles de ces jeunes artistes talentueux, grâce au réseau d'échanges d'informations et de partenariat concret que nous avons mis en place. Une vingtaine de spectacles ont déjà vu le jour dans le cadre de *Theorem*. Cette action n'aurait jamais pu se réaliser sans une collaboration étroite entre plusieurs

théâtres et Festivals ouest européens. Elle comporte trois axes : l'information et la circulation de l'information au sein du réseau, la coproduction et la circulation des œuvres, la formation et l'organisation de rencontres et séminaires. Le programme Culture 2000 était donc parfaitement adapté à cette action d'envergure.

**De quelle manière avez-vous procédé pour proposer votre projet dans le cadre de CULTURE 2000 ? Avez-vous eu des contacts avec le Relais Culture Europe ?**  
*Theorem* avait déjà bénéficié en 1999 d'un soutien de la commission Européenne dans le cadre du programme *Kaléidoscope*. Nous avons rencontré les représentants de la Direction générale Education et Culture ainsi que ceux de la Direction générale Elargissement, et le programme *Culture 2000* a été longuement débattu en assemblée générale de notre association. Les consultations du Relais Culture Europe, avec lequel nous sommes en contact régulier ont joué un rôle déterminant dans la réalisation technique du dossier.

**Quel bilan tirez-vous de cette première année de mise en oeuvre du programme ?**

Certaines améliorations ont été apportées au programme, et le fait notamment que ce programme puisse se prolonger sur trois années, permet d'avoir une vue à plus long terme et d'approfondir notre travail. Mais le versement est encore beaucoup trop tardif, ce qui engendre de vraies difficultés dans la gestion des projets : nous n'avons pas encore reçu le premier versement de la subvention communautaire...



*Le Maître et la Marguerite (2000) © P.Delacroix*

## L'ACTION 2 DU PROGRAMME CULTURE 2000

Actions intégrées au sein d'accords de coopération culturelle, structurés et pluriannuels

A travers ces actions, il s'agit d'encourager une coopération plus étroite entre des acteurs d'au moins cinq Etats participant au programme grâce à des accords de coopération structurés et pluriannuels. Ces accords de coopération ont une durée minimale de deux ans et maximale de trois ans et prévoient la remise d'un rapport d'activité et d'un bilan annuel pour la reconduction du financement.

**Les signataires de l'accord de coopération pour le projet du réseau européen des musiques et danses traditionnelles**

**organisme responsable :** Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles (France)

**coorganisateur :** RFOD (Suède), TRADITIONAL MUSIC AND DANCE DEVELOPMENT FORUM (Irlande), ARAKNE MEDITERRANEA, CIRCOLO DELLA ZAMPOGNA, ETHNOSUONI, CENTRO REGIONALE ETNOGRAFICO LINGUISTICO (Italie), DORASTRATU (Grèce), ETNIA (Portugal), FOLK ARTS NETWORK, TRADITIONAL ARTS PROJECTS (Grande-Bretagne),

LANDSLAGET FOR SPELEMEN, NORWEGIAN CONCERT INSTITUTE (Norvège), OFFICE COMMUN FORMATION EUROPEENNE - PAIS VASCO (Espagne), SIBELIUS ACADEMY FOLK MUSIC DEPARTMENT, SUOMEN KANSANMUSIIKILIIITTO RY (Finlande), STEIRISCHES VOLKSLIEDWERK (Autriche), TRIVELIN ASBL (Belgique)

**Les signataires de l'accord de coopération pour le projet Theorem**

**organisme responsable :** Association THEOREM (France)

**coorganisateur :** THEATRE DE LA MANUFACTURE, PARC DE LA VILLETTE, LA FILATURE, FESTIVAL D'AVIGNON, CENTRE NATIONAL DE LA DANSE (France), DESINGEL ANVERS (Belgique), FESTIVAL LIFT LONDRES (Grande-Bretagne), HEBBEL THEATER BERLIN, INTERNATIONALES SOMMER THEATER FESTIVAL, BERLINER FESTSPIELE, STADTTHEATER REMSCHEID (Allemagne), AARHUS FESTIVAL (Danemark), INTERCULT STOCKHOLM (Suède), FESTIVAL ROMAEUROPA (Italie), FELIX MERITIS AMSTERDAM (Pays-Bas), HELSINKI FESTIVAL (Finlande).

**RECORDS D'AFFLUENCE POUR LA TROISIÈME ÉDITION DU « PRINTEMPS DES MUSÉES »**

Pour cette 3ème édition du Printemps des musées qui a eu lieu le dimanche 1er avril, le public était au rendez-vous. Cette opération, qui se déroule dans plus de 850 musées de France et une centaine de musées d'autres pays européens, s'inscrit dans le cadre d'une politique visant à élargir l'accès à la culture et permet d'ouvrir les musées à de nouveaux publics. La gratuité a offert la possibilité à un public dit de proximité de découvrir ou redécouvrir artistes et oeuvres d'un patrimoine culturel riche et parfois négligé.

Les premiers chiffres recueillis par la Direction des musées de France laissent apparaître une affluence record, de 2 à 50 fois supérieure, selon les établissements, à celle d'un dimanche habituel de printemps. Si les musées de Paris et de la région parisienne ont été tout particulièrement visités, les musées de région n'ont pas été en reste. Ainsi, le musée des Beaux-Arts de Lyon a accueilli 8750 visiteurs au lieu de 500 en moyenne un dimanche de printemps; le musée Fabre à Montpellier, 3720 visiteurs au lieu de 70; le musée d'Art moderne et d'Art contemporain de Strasbourg, 2700 visiteurs au lieu de 600; le musée des Beaux-Arts de Quimper, 1829 visiteurs au lieu de 30, le musée des Beaux-Arts de Marseille, 1490 visiteurs au lieu de 100... Enfin, parmi les 93 musées européens participants, certains ont pu voir leur fréquentation doubler voire tripler.

Le Printemps des musées qui, cette année encore, a été l'occasion de grands échanges d'oeuvres avec d'autres pays d'Europe, peut être qualifié de réel succès.



© Direction du livre et de la lecture, Délégation aux arts plastiques, Direction régionale des affaires culturelles du Limousin

**Publication**  
**BIBLIOTHÈQUES/ LIEUX D'ART CONTEMPORAIN : QUELS PARTENARIATS ?**

La présence de l'art contemporain dans les collections et dans la programmation des bibliothèques qui relève de la Direction du livre et de la lecture atteste de la politique active d'incitation menée par le Ministère de la Culture et de la Communication. Mais des liens indispensables entre les structures diffusant des créations contemporaines et les bibliothèques, services culturels qui connaissent la plus forte fréquentation, restent encore à développer pour faciliter l'accès du plus grand nombre à l'art contemporain. Ce guide contribue, par une approche claire et récapitulative, à poser les premiers jalons de ce partenariat.

Bibliothèques/ Lieux d'art contemporain : quels partenariats ? Actes des rencontres organisées par la Fédération Française pour la coopération des bibliothèques (FFCB), avec le soutien de la DLL, de la DAP et de la DRAC Limousin, (FFCB) 90 F.

**Photographie**  
**L'ÉTOFFE DES RÊVES, DE GÉRARD UFÉRAS**

Depuis 1999, Gérard Uféras, photjournaliste, s'est plongé dans la spirale des défilés de mode. De New-York à Paris, en passant par Milan, ses images dévoilent les préliminaires des défilés qui, chaque saison, font

rêver la planète entière. Ses photographies, fixées sur pellicule en noir et blanc, se détachent totalement de la mythification et de la starification d'un système. Son objectif ne cherche à susciter ni identification ni envie mais avance, à l'affût de la beauté d'un geste banal, d'une attitude naturelle, éloignées de la sophistication et du luxe affichés des défilés. Dans la tradition d'Henri Cartier Bresson et de William Klein, le travail de Gérard Uféras s'attache à dévoiler l'envers du décor et à restituer l'oeuvre de ces artisans de l'ombre, maquilleurs, habilleurs, coiffeurs, qui participent à la féerie de ce spectacle éphémère.

Musée de la mode et du textile, Palais du Louvre jusqu'au 26 août  
**L'étoffe des rêves**, par Gérard Uféras aux éditions du collectionneurs.



L'étoffe des rêves © Gérard Uféras

**Publication**  
**« COMÉDIEN, AUJOURD'HUI : OMBRE ET LUMIÈRE »**

La 5<sup>e</sup> édition du forum sur le théâtre européen portait sur le thème du comédien : quel comédien aujourd'hui ? le comédien adulé et starisé ? quelle est sa fonction aujourd'hui ? le statut de comédien n'est-il pas affecté par les changements culturels et les transformations sociales qui tendent à ériger des idoles un peu trop aisément ? N'y a-t-il pas, à l'heure actuelle, une crise de la représentation ? Autant de questions auxquelles cette livraison tente de répondre à travers les



5e forum du théâtre européen © diffusion Actes Sud

communications et interventions de spécialistes.

Du théâtre, hors-série n°12, février 2001, Diffusion Actes Sud, 70 F

**Succès**  
**60000 VISITEURS POUR LES ARTS PREMIERS AU LOUVRE**

Un an après leur ouverture au public, les salles que le musée du Louvre consacre aux arts premiers, ont déjà accueilli 600 000 visiteurs. Cette étape est considérée comme une étape symbolique avant l'ouverture du musée du quai Branly qui devrait voir le jour dans les prochains mois.

Depuis l'inauguration il y a un an, deux nouvelles oeuvres ont rejoint le pavillon des Sessions: une sculpture kalash, dépôt du musée de Peshwar au Pakistan et un masque tsimshian, prêt du musée des civilisations de Hull au Canada.

L'établissement public du musée du quai Branly continue de mener une politique en vue du renouvellement de certaines pièces dans les années à venir.

# INTERNET : 2 NOUVEAUX SITES SUR LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

La plus vieille grotte préhistorique actuellement connue, la grotte Chauvet, et l'abbaye Saint Germain d'Auxerre font leur entrée sur le site internet du ministère de la Culture. Présentation.



Grotte Chauvet, cerf mégacéros  
© Dominique Baffier et Valérie Féryglia

## L'ABBAYE SAINT-GERMAIN D'AUXERRE

[www.auxerre.culture.gouv.fr/](http://www.auxerre.culture.gouv.fr/)

Simple oratoire au Ve siècle, l'église dédiée à saint Germain à Auxerre connaît au IXe siècle un essor tout particulier. Le site web consacré à ce monument évoque cet apogée intellectuel et artistique à travers une présentation des productions manuscrites de l'école monastique d'Auxerre ainsi qu'une visite virtuelle de la crypte ornée de décors peints de l'époque carolingienne, rarissimes en Europe.

Le site web offre une vision renouvelée des espaces architecturaux (avant-nef et crypte de Conrad notamment) à la lumière des résultats des fouilles archéologiques conduites depuis plus d'une dizaine d'années par l'Unité Mixte de Recherche 5594 qui associe le CNRS, le ministère de la culture et de la communication

et l'Université de Bourgogne. Relation entre peinture et écriture, étude minutieuse des décors, restitution de l'édifice en élévation... de nombreux acquis ont été obtenus et de nouveaux jalons posés pour la connaissance des prémices de l'art roman par l'équipe de recherche et les spécialistes de diverses disciplines qui lui ont été associés. L'archéologie du monument décrit cet ambitieux programme qui est, par les méthodes employées, à l'origine de la création à Auxerre en 1996 d'un Centre d'études médiévales (CNRS). Des images de synthèse du monument, créées par l'Université de Bourgogne,

facilitent la lecture de l'évolution des bâtiments. L'abbaye, au fil de son histoire, a connu plusieurs visages et plusieurs usages, elle abrite aujourd'hui un musée, qui est présenté avec les autres ressources patrimoniales de la ville, à l'intention des touristes d'Auxerre.

Dixième titre publié dans la collection électronique « Grands sites archéologiques » diffusée sur le serveur du ministère de la culture et de la communication, le site « L'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre » a été conçu sous la direction de Christian Sapin et produit par la mission de la recherche et de la technologie (direction de l'administration générale), en collaboration avec le CNRS et la sous-direction de l'archéologie (direction de l'architecture et du patrimoine)



Saint Jérôme © Centre d'études médiévales

## LA GROTTTE CHAUVET-PONT-D'ARC

<http://www.culture.gouv.fr/culture/arcnat/chaudet/fr/>

La grotte Chauvet-Pont-d'Arc, découverte le 18 décembre 1994 par Jean-Marie Chauvet, Éliette Brunel et Christian Hillaire est la plus ancienne grotte paléolithique ornée du monde, avec des représentations qui datent d'au moins 30000 ans avant notre ère. Cette grotte unique, inaccessible au public, peut être découverte depuis octobre 2000 sur l'internet. Pour la première fois, il est possible de visualiser les salles, d'approcher les panneaux peints par zooms successifs et de prendre la mesure du talent des artistes qui ont décoré les parois de centaines d'animaux. La reproduction et l'exploitation des photographies représentées sont strictement interdites. Le site rappelle l'histoire de cette découverte ainsi

que les mesures de protection prises par l'État dès 1994. Il donne également les principaux repères permettant de situer la grotte dans l'espace et dans le temps et consacre un volet aux méthodes de recherche et aux nombreuses disciplines qui contribuent à la connaissance de ce patrimoine exceptionnel. Le site, réalisé avec l'aide scientifique du préhistorien Jean Clottes, a bénéficié de contributions et de témoignages de plusieurs spécialistes. S'inscrivant dans la dynamique de recherche et dans la perspective de l'ouverture de l'espace de resti-

tution par le Conseil général de l'Ardèche en 2003, il fera l'objet de mises à jour régulières pour faire connaître les nouvelles découvertes et les recherches scientifiques les plus récentes.

Ce nouveau site se substitue aux précédents documents électroniques qui présentaient, sur le serveur du Ministère de la culture et de la communication, certaines images du bestiaire et quelques pages d'information. Il est relié à **La lettre de la grotte**, publiée en ligne et sur papier, par la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes et le Conseil général de l'Ardèche.

### Adresse :

<http://www.culture.gouv.fr/>  
choix de la rubrique « Expositions virtuelles », puis « Grands sites archéologiques ».

### Adresse directe de la collection (dix volumes publiés) :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/arcnat/fr/>

# MICHELINE ET LUCIEN ATTOUN

## « Théâtre Ouvert, bientôt 30 ans de découvertes et d'enthousiasmes »

Du Festival d'Avignon, où il est né en 1971, à Paris au Jardin d'Hiver où il s'est installé en 1981, Théâtre Ouvert s'est toujours donné pour mission de découvrir et d'accompagner de nouveaux auteurs dramatiques avec des modes d'action aujourd'hui entrés dans la pratique courante du théâtre : mises en espace, tapuscrits, chantiers, mises en voix, etc. Dialogue impromptu avec Micheline Attoun et Lucien Attoun, codirecteurs de ce Centre Dramatique National de Création, subventionné par l'Etat et la Ville de Paris.

### LI : Un bilan ?

**MA et LA :** Nous ne faisons jamais de palmarès ! Théâtre Ouvert a traversé des périodes diverses, marquées toujours par le risque, cela depuis le début, lorsque nous avons répondu à l'amicale provocation de Jean Vilar et que la première mise en espace *Le Camp du drap d'or*, de Rezvani, dirigée par Jean-Pierre Vincent- a été présentée à la Chapelle des Pénitents Blancs, le 23 juillet 1971. Un très grand nombre d'auteurs est passé par Théâtre Ouvert. Certains comme Koltès, Deutsch, Durif, Lagarce, Wenzel ou Minyana, que nous avons soutenus activement dès leurs débuts, font partie aujourd'hui des auteurs les plus joués, lus, voire étudiés dans les lycées ! On peut citer également Grumberg, Llamas ou Vinaver, dont nous avons donné à entendre pour la première fois un ou plusieurs de leurs textes. Et en regardant quelques affiches des théâtres et des éditeurs de cette saison, il ne nous est pas indifférent de

noter des titres qui ont en commun d'avoir été présentés pour la première fois au public par Théâtre Ouvert : *Onyos le furieux* de L. Gaudé, *Comment cela est-il arrivé ?*, de J. Lacoste, *Bruit*, de F. Bon, *Combat de nègre et de chiens*, de B.-M. Koltès, *Loin d'Hagondange*, de J.-P. Wenzel, *Les Guerriers*, de P. Minyana, *Madame Ka*, de N. Renaude, *L'Atelier*, de J.-C. Grumberg, *Le Pays lointain*, de J.-L. Lagarce, *Pluie de cendres*, de L. Gaudé, *Les Travaux et les jours*, de M. Vinaver. Notre histoire est jalonnée de fidélités et de renouvellement ; c'est ainsi qu'un chemin s'ouvre désormais avec des romanciers venus récemment au théâtre : François Bon, Jacques Serena, Emmanuel Darley ou Yann Appery. Chaque expérience est vécue comme une aventure, au présent.

### LI : Comment définiriez-vous votre démarche ?

**MA et LA :** N'étant pas auteurs ni metteurs en scène et dirigeant un CDN atypique, nous travaillons en amont de la création, comme initiateurs ou "accoucheurs" et aussi comme relais. Nous provoquons des rencontres. Nous donnons la possibilité à des équipes de se réunir autour d'un auteur pour un travail de recherche qui n'aboutira pas forcément par la suite ou immédiatement à un spectacle créé à Théâtre Ouvert ou ailleurs. Nous aimons l'idée que T.O. soit un tremplin.

### LI : Comment s'effectue le choix des textes ?

**MA et LA :** Nous recevons environ 600 manuscrits par an.



Micheline et Lucien Attoun © photo Eric Derval

C'est l'équipe de T.O. qui, constituée en comité de lecture, décide, quand elle s'enthousiasme pour un texte, de proposer une présentation publique.

### LI : Une autre singularité de votre théâtre est de prolonger sa mission par la publication.

**MA et LA :** Oui. T.O. est plus qu'un théâtre. Nous éditons deux collections : Tapuscrit et Enjeux. Nous les envoyons ensuite gratuitement à de très nombreux professionnels en France et à l'étranger, tout en les diffusant en librairie. Certains textes publiés en Tapuscrit sont ensuite réédités par d'autres : *Meurtres hors champ*, d'E. Durif (Actes Sud-Papiers), *Le Chant du Dire-dire*, de D. Danis (l'Arche).

### LI : Quels sont vos projets ?

**MA et LA :** Cette saison est particulièrement riche : nous présentons 5 spectacles (ce qui est énorme pour un théâtre d'essai et de création) sans négliger

nos travaux de recherches notamment avec le Noyau : une belle aventure commencée au Conservatoire national supérieur d'art dramatique en 1999 avec un atelier de sensibilisation à la dramaturgie contemporaine, qui continue ; après les deux mois de résidence passés à lire des manuscrits, les comédiens du Noyau sont devenus consultants de T.O. et joueront en mai *Le Pays lointain*, de J.-L. Lagarce, mis en scène par Joël Jouanneau.

Nous nous ouvrons de plus en plus aux écritures étrangères et aussi à d'autres structures, notamment avec Dijon pour poursuivre une collaboration ancienne avec R. Cantarella et P. Minyana : ce sera le *Trait d'union*. Enfin, les 30 ans de T.O. se conjugueront avec un nouveau projet : l'EPA (l'Ecole Pratique des Auteurs de Théâtre).

**Renseignements :**  
Théâtre Ouvert - 4 bis, Cité Véron  
75018 Paris - Tél.: 01 42 55 74 40